

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

**BUREAUX** { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.  
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.  
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.  
A Paris, chez M. LEJOLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

**ABONNEMENT** { Un an. Six mois. Trois mois.  
Lyon. . . . . 24 fr. 13 fr. 7 fr.  
Hors Lyon. . . . 30 16 9  
Etranger. . . . . 40 22 12

**10 centimes le numéro.**

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

### AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux, surtout en présence des nouveaux sacrifices que nous impose le versement du cautionnement, exigé par le décret du 10 août 1848.

Lyon, 21 Août 1848.

### Séance.

La rue de Poitiers et l'Institut avaient fait fusion aujourd'hui pour nommer M. Marrast président. Il a obtenu 611 voix. La montagne seule était restée en dehors de cette combinaison, et elle a fait constater son infériorité par le chiffre de 54 voix données à M. Bac, son candidat.

Après deux incidents violents, présage des tumultes et des scandales qui éclateront bientôt au sein de l'Assemblée, elle a repris la discussion du décret sur les concordats amiables, et le premier article a été adopté à une faible majorité.

Un scrutin a été nécessaire pour le vote du deuxième.

P. S. A cinq heures, — nous ne savons encore pourquoi, car notre correspondance est muette à cet égard, à cinq heures, l'Assemblée nationale était entourée de troupes.

Que veut dire ce *post-scriptum* menaçant? Les bruits d'émeute carliste seraient-ils vrais? Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons que déplorer l'aveuglement du peuple qui, tantôt pour Henri V, tantôt pour Joinville, Napoléon ou la République d'Icarie, se laisse conduire à la boucherie par des ambitieux.

Encore une bataille dans les rues, et la République est perdue. Ses ennemis le savent bien; que ses amis le comprennent donc à leur tour. Gardons notre sang, notre poudre pour les vrais ennemis de la patrie; unissons-nous pour la paix, pour la patience, et ne donnons pas ce gain aux adversaires de la République de devenir leurs alliés contre elle.

Ce mouvement légitimiste était, du reste, prévu par le gouvernement; il s'attendait à des attaques sur plusieurs points, et avait fait rentrer dans les postes les sentinelles isolées.

### Enquête Laforest.

Pour qui sait deviner la pensée secrète, cachée sous la phraséologie habituelle à la presse, la guerre a commencé autour du nom de M. Laforest. Sa proclamation aux Lyonnais sert de champ de bataille provisoire. Affaire d'avant-garde, escarmouches qui, si nous en jugeons par les coups déjà portés, nous vaudront une de ces bonnes petites guerres d'embuscades et de broussailles, comme savent la faire les tacticiens du premier-Lyon. Les Cabrera de la presse s'embusquent derrière une phrase, ils font feu du haut d'un mot, chaque alinéa leur est barricade; et si M. Laforest sort sain et sauf du coupe-gorge, il a la vie dure, car les balles empoisonnées pleuvront bientôt sur lui.

Ajoutons, pour être vrais, qu'il devra peut-être son salut à son aide-de-camp, et que M. Grillet, en lui servant de bouclier, risque fort de payer pour tous. Il a déjà reçu des plus ardents tirailleurs certains feux de peloton qui ne présagent rien de bon pour la suite de la campagne.

Que nos lecteurs nous pardonnent ces ironies. Mais, en vérité, ne vaut-il pas mieux sourire, même de pitié, que de s'irriter à nouveaux frais des palinodies de tous ces hommes qui ont sans cesse à la bouche les grands mots de CONFIANCE, ORDRE PUBLIC, CRÉDIT, et qui ne font que souffler le feu des discordes civiles et réveiller dans tous les cœurs les haines et les rivalités.

Eh quoi! Lyon souffre. Tous nous le proclamons; l'Union Nationale elle-même, avec ce tact qui la distingue, s'aperçoit qu'on ne travaille guère. L'industrie agonise, le crédit s'en va emportant le travail, l'hiver approche et avec lui toutes les fatales excitations du froid, de la faim, de la misère; et quand la République nous envoie un homme chargé par elle de rechercher, avec le concours de tous et de chacun, les causes du mal et le remède, — cet homme, on le repousse! D'avance on s'inscrit en faux contre ses actes. On repudie le missionnaire et avec lui la mission de paix qu'il vient accomplir!

Cela est-il, nous ne dirons pas logique, mais politique? Ne devrait-on pas plutôt oublier tout ressentiment, refouler dans les cœurs ce levain de jalousie, cette inimitié latente que garde trop souvent tout obligé envers son bienfaiteur, et venant franchement à l'envoyé de la République, qu'il s'appelle Laforest ou d'un autre nom, chercher avec lui, unir ses efforts aux siens, apporter son tribut?..

De ce travail fraternel, de cette intelligente compréhension de vos devoirs démocratiques, sortirait peut-être le salut de la cité.

Nous comprendrions encore ce dédain pour l'intervention de M. Laforest, d'un notaire ignorant dans des affaires de fabrique, et certaines suspensions nous paraîtraient, en quelque sorte justifiées, si, du moins, à travers toutes les attaques, on découvrait une pensée de réorganisation. Mais, plus même que ces socialistes niveleurs auxquels chacun jette avec raison la pierre, chacun à Lyon démolit sans rien créer. Depuis trois mois, bien des plumes se sont usées à gémir sur la décadence de la fabrique, à accuser tantôt les uns, tantôt les autres, celui-ci les ouvriers, et celui-là les fabricants. La presse a gémi sous le poids des lamentations de nos Jérémies économes. Qu'a produit cette croisade? Que d'autres répondent pour nous. Nous n'en avons pas le courage.

Je sais bien qu'il reste un refuge et qu'un nom est là qui sert de cible et que l'on rend responsable de tout le mal qui s'est accompli, de tout le bien qui ne s'est pas fait. M. Grillet est la victime qui, chargée des iniquités du tarif, est envoyée à l'autel expiatoire.

Encore un mensonge déloyal. Encore une calomnie que l'on propage, tout en la sachant fausse. A quel homme de bonne foi persuadera-t-on, à Lyon, que M. Grillet est l'auteur, ou même le promoteur de la mesure du tarif? Qui ne sait que le tarif était signé de tous quand M. Grillet l'a signé, sans l'avoir provoqué ni défendu, et que, depuis lors, il a répété à qui voulait l'entendre que le tarif était l'arrêt de mort de la fabrique, et que, comme tous, il a gémi de cette déplorable concession.

Mais, aujourd'hui, qu'une enquête sérieuse va permettre de briser enfin ces entraves et de leurs substituer des garanties plus réelles; aujourd'hui qu'on peut espérer qu'une solidarité féconde remplacera un antagonisme fatal jusqu'à ce jour aux patrons comme aux ouvriers; aujourd'hui le devoir de tout bon citoyen, le rôle de tout publiciste est d'oublier le passé, et d'apporter sa pierre à l'édifice de l'avenir.

Quand la barque fait eau, chaque matelot doit travailler aux pompes, sans discuter les mérites du pilote.

Quand la République songe, un peu tard sans doute, mais enfin songe à nous; en face de tant de douleurs muettes que fabricants et ouvriers taisent stoïquement, ceux qui, comme nous, n'acceptent pas avec joie l'intervention de M. Laforest, doivent la subir en silence.

Déjà, dans nos précédents numéros, nous avons émis sous le titre de la *Nouvelle alliance*, les idées qui nous semblent propres à régénérer notre fabrique. Plus que jamais, nous croyons que le déplacement de l'industrie et son émigration à la campagne, seront un des remèdes les plus efficaces à la maladie qui nous accable.

Nous continuerons incessamment l'étude de cette question vitale, mise à l'ordre du jour, par la mission de M. Laforest.

### Chemin de fer de Lyon.

Le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon est un fait accompli. L'Assemblée l'a adopté dans sa séance du 15 août.

Un seul incident a interrompu le vote des articles. C'est l'amendement qui autorise un emprunt de 100 millions destiné à favoriser les versements des actionnaires.

En réunissant au coupon de vente qui leur est offert, les 7,60 du rachat actuel, les actionnaires qui verseront les 250 fr., solde de leur action, auront du 5 p. 0/0 qui leur reviendra à 70,05.

Cet amendement inattendu risquait fort d'être rejeté, si les représentants n'avaient compris que ce sacrifice était nécessaire à l'affermissement de nos finances et à la renaissance du crédit.

En somme, cette loi, si importante aux intérêts de Lyon, serait pour nous l'objet d'éloges sans restrictions, si elle avait été complétée par un article stipulant le passage de la voie dans notre ville. Et ce n'est pas sans étonnement que nous avons entendu la voix de M. Mouraud, s'élever, seule parmi nos douze représentants, pour réclamer contre un ajournement funeste à tous nos intérêts. Malgré sa protestation, la question

a été réservée et nous devons attendre qu'il plaise à MM. des ponts-et-chaussées de terminer des études qui devraient être faites depuis long-temps.

### Nouvelles de l'intervention.

On nous écrit de Paris, 19 août.

« Je ne sais si l'excitation répandue dans les esprits par la lecture du premier volume de l'enquête avait monté les têtes, mais, à la salle des Pas-Perdus, aujourd'hui, les nouvelles étaient à la guerre.

« On y annonçait la rentrée des Autrichiens à Bologne, et l'intervention française en Italie. On prétendait que la cour de Vienne avait décidé l'occupation des légations pour contrebalancer une nouvelle occupation d'Ancône par les Français.

« L'arrivée de M. d'Audrian, vice-président de l'assemblée de Francfort rassurait cependant les timides, s'il est vrai qu'il apporte l'accession de la diète allemande à la médiation, et la reconnaissance de la République; s'il est vrai aussi que la Prusse cède sur la question du Schleswig. Il paraît que la Prusse a, du reste, assez à faire chez elle, car le roi a été reçu à coups de fusil à Dusseldorf.

« M. Sylvani, avocat de Florence, est arrivé avec une mission extraordinaire; de Paris il ira à Londres.

« Il faut bien l'avouer, du reste, la question se complique des derniers événements, l'armistice repoussé par les populations italiennes, la résistance probable de Venise, les affaires de Bologne, l'irritation de Gènes, tout cela est bien fait pour donner des craintes qui neutralisent à peine la reconnaissance officielle de la République par l'Allemagne et l'Angleterre. Lord Normanby ayant remis ce matin ses lettres de créance comme ambassadeur. »

On lit dans le *Moniteur Universel* :

« Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre des travaux publics, arrête :

« Le sequestre mis sur les chemins de fer de Paris à Orléans et du Centre est levé.

« En conséquence, les compagnies reprendront l'administration desdits chemins. »

Le premier volume des pièces de l'enquête a été distribué aujourd'hui aux représentants. Cet in-4° contient le rapport de M. Bauchart; toute l'information judiciaire relative au 15 mai, et sur laquelle on avait déjà fondé la demande d'autorisation de poursuites contre M. Louis Blanc; une série de pièces et de dépositions relatives à M. Caussidière; enfin le commencement des pièces générales de l'enquête sur les événements antérieurs à la réunion de l'Assemblée nationale et sur ceux des journées de juin.

Notre correspondance nous donne ce matin une analyse très-incomplète de l'enquête Bauchart. Nous ne la publierons pas avant que la publicité la plus complète ait été donnée à l'accusation et liberté entière à la défense. Nous ne comprenons pas autrement le rôle de la presse dans une question aussi personnelle et surtout aussi grave pour le principe républicain.

Néanmoins, il paraît certain, d'après l'aveu qu'en aurait fait un membre influent de la commission d'enquête, qu'on a permis à plusieurs personnes de modifier leurs dépositions avant qu'elles ne fussent livrées à la publicité. C'est là un fait fort grave que nous donnons sur la foi de la parole d'un représentant du peuple, et qui nous paraît de nature à porter atteinte à la valeur des dépositions. La commission d'enquête ne peut se dispenser de répondre à un bruit de cette nature.

Le *Louqsor* rentrant à Marseille, annonce que le choléra fait de grands ravages à Alexandrie. A son arrivée dans ce port, le 3 du courant, la mortalité était de 100 par jour; le 7, de 308. A son départ elle n'était plus que de 108.

### Armée des Alpes.

Depuis quelques jours deux bataillons arrivent chaque soir à Bourg, et en repartent le lendemain. Ces troupes, dit le *Journal de l'Ain*, sont remarquables de tenue et d'énergie. C'est ce que nous avons pu observer ici, surtout pour celles qui arrivent d'Afrique.

De nouveaux régiments sont désignés pour passer à Bourg ou pour y tenir garnison.

Le 17, le 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs se rendant au Pont-de-Beauvoisin (Isère).

Le 18, le 1<sup>er</sup> bataillon du 16<sup>e</sup> léger, se rendant à la

Tour-du-Pin, et le 2<sup>e</sup> bataillon du 25<sup>e</sup> léger, se rendant à Heyrieux (Isère).

Le 19, le 1<sup>er</sup> bataillon du 25<sup>e</sup> léger, se rendant à Lancin (Isère), et le 1<sup>er</sup> bataillon du 50<sup>e</sup>, se rendant à Poncin.

Le 20, le 2<sup>e</sup> bataillon du 50<sup>e</sup> de ligne, pour rester en garnison à Bourg; le 1<sup>er</sup> bataillon du 67<sup>e</sup> de ligne, se rendant à Belley, et le 2<sup>e</sup> bataillon du même régiment, se rendant à Nantua.

Enfin, le 26, la 9<sup>e</sup> batterie du 12<sup>e</sup> d'artillerie; la 7<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> du génie, et 25 gendarmes avec 16 chevaux, venant tenir garnison à Bourg.

Avant peu les trois divisions de l'armée des Alpes, formant 40,000 hommes environ, seront réunies des Briançon, à Nantua.

Des troupes arrivent aussi à Lyon par le Bourbonnais, et sont chaque jour passées en revue par le général Oudinot.

Briançon paraît le point de ralliement de cette armée, et le lieu par où doit s'effectuer en partie le passage des Alpes, en cas d'intervention.

### Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 18 août.

Après deux épreuves douteuses, le projet du comité sur les concordats amiables est adopté par 599 voix contre 577; majorité, 22.

On passe à la discussion d'une proposition du citoyen Perrée, tendant à modifier le règlement.

Après une discussion sans intérêt, elle est repoussée. La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

Séance du 19 août. — Présidence de M. A. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le cit. LACROSSE, vice-président, fait procéder au scrutin de liste pour l'élection d'un président de l'Assemblée.

Nombre des votants, 708  
Majorité absolue, 353

Le citoyen Marrast a obtenu 611 suffrages.

Le citoyen Bac 54.

Voici comment se sont répartis les autres suffrages.

Lacrosse, 26  
Ledru-Rollin, 6  
Dufaure, 5  
Lamarline, 2

En conséquence du résultat du scrutin, le citoyen Armand Marrast est nommé président de l'Assemblée nationale.

Le citoyen Louis Blanc a demandé la parole pour une motion d'ordre.

Le cit. Louis Blanc: Citoyens représentants, je viens signaler à l'indignation de tous les hommes de cœur le plus scandaleux des abus. Le journal la Patrie a reproduit plusieurs des documents extraits du volume de la commission d'enquête.

Les dépositions qui sont de nature à me compromettre comme un ennemi de l'ordre et de l'Assemblée nationale, la Patrie les a fidèlement reproduites.

Celles qui sont de nature à me justifier, elle les a passées sous silence.

Ces réticences sont des calomnies; ces calomnies sont un assassinat moral. (Au centre: Oui! oui!)

C'est un lâche procédé que de chercher à former l'opinion avant qu'elle ait pu s'éclairer.

Je demande formellement qu'il soit interdit aux journaux de publier les actes d'accusation avant qu'il y ait jugement. (Oh! oh! Oui! oui! Non! non!)

Le cit. président: Le citoyen Louis Blanc a demandé à profiter de l'article 60 du règlement, qui réclame l'urgence sur la proposition d'un membre de l'Assemblée, à la condition de faire connaître sa proposition vingt-quatre heures d'avance.

Le cit. Deslongrais: Le citoyen président se trompe sur l'article qu'il invoque; ce n'est pas l'art. 60, mais les art. 49 et 50, qui peuvent faire voter l'urgence.

Le cit. président explique que ces derniers articles forment la règle, et l'art. 60 l'exception.

Le cit. BAUNE: Je ne veux pas entrer dans les débats; mais je viens protester dès à présent contre l'infâme calomnie qui s'est produite contre moi.

Voix nombreuses: En quoi? Parlez! parlez!

Le cit. BAUNE descend de la tribune.

Les cris recommencent. Parlez! parlez!

Le cit. président agite violemment sa sonnette. On se tait un moment pour l'écouter.

Le cit. président: L'Assemblée a décidé qu'elle fixerait un jour pour la discussion du rapport d'enquête. (Cris de nouveau: Parlez! parlez!)

Le cit. TURCK: J'ai aussi demandé la parole pour un fait personnel, mais M. le président ne me permet pas d'entrer dans le débat. Je la réserve donc pour la discussion générale.

La parole est au citoyen Dupin aîné, au nom du comité de législation.

Le cit. Dupin: La proposition relative aux concordats amiables a été dans le comité l'objet d'un débat long et sérieux. Il lui a consacré trente-neuf séances, et pourquoi: c'est qu'il n'a pas eu seulement à s'occuper des deux projets du comité et de M. J. Favre. Il lui en est venu successivement un grand nombre. Uno avulso non deficit alter. (Rires.)

Le citoyen Rondeau a demandé hier le renvoi de sa proposition au comité. On a pensé que c'était un droit. C'était à tort, car cette proposition était en dehors de ce qui avait été décidé hier par la chambre, c'est-à-dire que le projet du comité n'avait pas la priorité. Le comité, par ces motifs, n'a pas jugé à propos de se saisir d'un nouvel examen.

C'est à l'Assemblée à faire son choix elle-même entre les divers projets qui lui sont soumis.

La chambre, consultée, donne la priorité à la proposition de MM. J. Favre et Dupont (de Bussac.)

« Art. 1<sup>er</sup>. Tout commerçant en état de cessation ou de suspension de paiements depuis le 24 février 1848, pourra, sur une requête explicative présentée au tribunal de commerce de son domicile, et contenant copie exacte de son bilan, obtenir un sursis d'un mois obligatoire pour tous les créanciers portés au bilan.

« Par ce jugement, le tribunal nommera un juge commissaire, et, choisira, parmi les créanciers, un ou plusieurs commissaires chargés de procéder, de concert avec le débiteur, à la liquidation amiable de celui-ci, sous la surveillance du juge commis.

« Un extrait du jugement, contenant les noms, prénoms, profession et domicile du débiteur, et la nomination des

juges commis et des commissaires, sera immédiatement publié dans deux journaux au moins désignés par le même jugement. »

Les citoyens de Larcy, Aubertin et Roux-Carbonnel ont proposé le sous-amendement suivant:

« Tout commerçant en état de suspension ou de cessation de paiement depuis le 24 février 1848, ou qui justifiera qu'antérieurement à cette époque il était en voie d'arrangement avec ses créanciers (la suite comme au projet). »

Le paragraphe premier de l'amendement est mis aux voix, la question du sursis réservée. Ce paragraphe est adopté.

MM. Jules Favre et Dupont de Bussac ont demandé le sursis d'un mois. M. Charamaule a proposé le sursis de six mois. La chambre adopte le délai d'un mois.

Le sous-amendement de M. Aubertin est rejeté.

Le cit. Dumont a proposé l'article additionnel suivant: « Tout commerçant en état de suspension, etc., qui aura justifié qu'au 31 décembre 1847, son actif excédait son passif, jouira du même bénéfice. »

Cet article additionnel n'est pas adopté, et l'art. 1<sup>er</sup> reste rédigé tel qu'il a été proposé par MM. J. Favre et Dupont.

Après une épreuve douteuse, l'article est adopté. (Réclamations.)

« Art. 2. Le débiteur continuera l'administration de ses affaires avec le concours des commissaires, et sous la surveillance du juge commis.

« Les créances résultant des opérations nouvelles, seront payées de préférence. »

La chambre est consultée sur ce second article.

Le cit. président, après avoir conféré longuement avec le bureau sur l'épreuve, déclare que le bureau est d'avis que, malgré tous les efforts faits par le président pour qu'il n'y ait pas de surprise, cette surprise a pu avoir lieu. (Exclamation. La chambre est vivement agitée.)

Il y a des précédents qui autorisent, dans le cas, à demander une seconde fois le vote de l'Assemblée.

Le peu d'attention que beaucoup de membres apportent au vote n'a pas permis au bureau d'apprécier exactement le nombre des votants. (Nouvelles rumeurs.)

Une seconde épreuve a lieu, le bureau la déclare douteuse, il va être procédé au scrutin de division.

Il est cinq heures.

### PARIS, 19 août 1848.

Correspondances particulières de la LIBERTÉ.

M. Ducoux, préfet de police, publie aujourd'hui son bulletin périodique; le tableau que fait ce magistrat de la situation est rassurant; la position continue à s'améliorer; le port seul du canal Saint-Martin a reçu le mois dernier 15,000 tonneaux de plus que le mois précédent; les halles sont abondamment approvisionnées; sur 29,074 ouvriers habitant les hôtels garnis, 20,771 ont du travail, le nombre des ouvriers inactifs n'est plus que de 8,303 au lieu de 9,432; les attentats contre la propriété se réduisent à 8; le nombre des vols simples est resté en moyenne de 6 par jour; on ne signale qu'un attentat contre les personnes; un soldat de la garde mobile, étant en faction, a été blessé d'une balle tirée par une main inconnue; le nombre total des victimes de juin s'élève aujourd'hui à 1,415; le nombre des personnes qui reviennent à Paris s'accroît rapidement.

— Trois convois du chemin de fer du Havre ont amené dans cette ville 530 insurgés de Juin de la catégorie des transportés.

En général ces hommes étaient moins abattus, plus résignés que ceux du dernier convoi, probablement à cause de la communication qui leur a été faite des propositions de transportation en Algérie.

Ils ont été embarqués sur l'Ulloa et partiront immédiatement pour Brest.

— Chacun examinait avec une vive curiosité, pendant la séance, une bague d'un très-fort module, que le préfet de police montrait à ses collègues.

Cette bague, de la forme d'un jonc, représente sur le chaton le buste du comte de Chambord. Debout, à sa droite, est un ouvrier tenant d'une main un sabre, et plaçant de l'autre, sur la tête du prince, une couronne fleurdéliée. De l'autre côté, un général, l'épée à moitié tirée du fourreau, soutient cette couronne.

Une grande quantité de ces bijoux a été saisie dans un atelier de fonderie du quartier du Temple.

— Un ordre du jour du général Changarnier vient d'être adressé à tous les officiers des douze légions de Paris. Il contient diverses instructions données pour le cas d'un combat.

La dernière recommandation est remarquable. Elle a pour but que la garde nationale ne doive jamais se laisser approcher à plus de cent cinquante pas par des groupes nombreux, même non armés.

— L'un des deux conseils de guerre chargés du jugement des prévenus de juin a siégé aujourd'hui pour la première fois. Le nommé Testulat a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Le procès de Jusseau n'était pas terminé au départ du courrier.

— La Gazette de Heidelberg du 16 assure que les consuls de France et de Prusse ont protesté contre l'entrée des troupes turques à Galatz (Moldavie). Ces troupes, au reste, fortes de 6,000 hommes et commandées par Riffaat-Pacha, se faisaient remarquer par leur parfaite discipline.

— Hier, le journal le *Lampion* a paru avec une colonne en blanc. Ce blanc tenait la place d'un article dont l'imprimeur du journal n'avait pas voulu accepter la responsabilité.

— Le *Représentant du peuple*, journal du citoyen Proudhon, a été saisi aujourd'hui à l'occasion de la publication d'un article intitulé: *Lettre d'un prisonnier*.

### Portefeuille financier.

La baisse s'est arrêtée aujourd'hui, en dépit des efforts de certains spéculateurs.

L'effet produit par la publication de l'enquête n'a effrayé personne, parce que si l'on prévoit un débat animé, on comprend dès aujourd'hui quelle en sera la fin. On se préoccupe également très-peu des bruits de troubles qu'on fait courir, parce qu'on connaît les mesures prises pour une répression immédiate si elle devenait nécessaire.

Le 5 0/0, ouvert à 71 25, est descendu à 70 82 1/2 pour remonter promptement à 71 25, et fermer à 71 75 au comptant, et 71 fin courant.

Le 3 0/0 a été, par extraordinaire, plus recherché que le 5. Ouvert à 43 25, il a fait 44, et ferme à ce cours, au comptant et fin du mois.

L'emprunt est plus lourd de 25 c. que le vieux 5.

Banque, 1615 et 1620. Le Lyon donne toujours lieu à de nombreux arbitrages avec le 5 0/0. Le Nord a été très-démandé à 377 50 et 378 75. Orléans, 660. Rouen, 436 25, veille. Strasbourg, 350. Vierzon, 261 25.

Voici quelles sont les différences du compte-rendu de la Banque, comparé avec celui de la semaine dernière:

L'encaisse de Paris a augmenté de	4,498,505 29
L'encaisse des succursales a augmenté de	1,196,916
Les effets à recouvrer ont diminué de	29,463 08
Les effets en souffrance à Paris ont diminué de	644,893 79
Le portefeuille de Paris a diminué de	4,428,072 07
Les effets en souffrance dans les succursales ont diminué de	659,451 »
Le portefeuille des succursales a augmenté de	180,500 65
Les avances sur lingots ont diminué de	136,508 »
Les avances sur effets publics ont diminué de	78,000 »
Les billets en circulation ont diminué de	2,046,100 »
» dans les succursales ont diminué de	297,475 »
Les billets à ordre ont augmenté de	104,595 07
Le compte courant du trésor a augmenté de	7,797,877 50
Les comptes courants divers ont diminué de	5,540,707 08
» dans les succursales ont augmenté de	437,335 79

### Insurrection de Juin.

DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE.

Audience du 19 août.

Présidence de M. DESTAING, colonel du 61<sup>e</sup>.

Outre la garde ordinaire des conseils de guerre, se trouve dans la cour un assez fort piquet de ligne.

L'auditoire est très-peu nombreux. MM. Robert Dumesnil et Cartelier, avocats, sont au banc de la défense.

L'audience est ouverte à dix heures. Le capitaine Plée remplit les fonctions de commissaire du gouvernement.

Le greffier donne lecture de l'ordre de convocation du conseil de guerre en vertu du décret de l'Assemblée nationale.

Le premier accusé introduit est le sieur Victor Testulat, tonnelier, trente-six ans, rue Saint-Paul, 13, ancien garde républicain, arrêté le 23 juin à la barricade des Barrés-Saint-Paul.

L'accusation qui pèse contre lui est celle-ci: attentat contre la forme du gouvernement, excitation à la guerre civile, tentative de massacre, incendie et pillage dans la ville de Paris.

Lecture est donnée par le greffier des pièces de l'instruction. Il en résulte que l'accusé a été arrêté armé d'un fusil et d'un sabre, ayant plusieurs cartouches dans ses poches, et porteur d'un brassard tricolore, signe de chef de barricade, et coiffé du képi rouge de la garde républicaine.

Interpellé sur l'origine des armes et du brassard saisis sur lui, le sieur Testulat déclare avoir pris le fusil à un enfant de 12 ans qui voulait en faire usage contre un garde mobile, et reçu le sabre d'un sieur Alavoine, lieutenant de la 9<sup>e</sup> légion, pour se défendre contre les insurgés, en donnant des secours aux blessés; que, pour le brassard il lui a été remis par un autre lieutenant, pour se faire reconnaître lors de la distribution de vivres qu'il faisait et qui lui étaient remis par le propriétaire.

On procède ensuite à l'audition des témoins.

Premier témoin. — Marie-Augustine Mayeux, femme Alavoine, trente ans, blanchisseuse, rue du Figuier, 2.

Elle déclare que Testulat est venu, le 25 juin, dire au sieur Alavoine, lieutenant de la garde nationale, de marcher, que c'était pour la bonne cause, que Caussidière était à la tête de tout avec huit pièces de canon. Sur le refus d'Alavoine de le suivre, Testulat s'est emparé de son sabre d'officier.

Interpellé sur cette déposition, l'accusé déclare n'avoir point parlé de Caussidière, mais du général Cavaignac, et n'être allé chez Alavoine que pour avoir son sabre, qu'il lui avait promis pour surveiller la distribution des vivres.

Deuxième témoin. — Louis Armand, vingt-quatre ans, gardien de Paris, rue Mauconseil, 9.

Le 25 juin, en sautant sur la barricade de la rue des Barrés-Saint-Paul au milieu d'une vive fusillade, j'aperçus le sieur Testulat, ayant un sabre d'officier et un brassard tricolore; pensant que c'était un chef de barricade, je suis sauté sur lui et l'ai arrêté. Au même instant, comme les insurgés fuyaient dans les maisons pour tirer par les fenêtres, il s'est écrié: « A moi, à moi, mes amis, si vous vous sauvez, nous sommes tous perdus. » Malgré sa résistance, Testulat a été traîné à la caserne de l'Ance-Maria.

L'accusé prétend avoir été arrêté par erreur au moment où il entrait chez un marchand de vins avec un garde mobile auquel il avait sauvé la vie; il était pour le bon ordre, et sur ce point il ne s'est, au moment de son arrestation, engagé aucune fusillade.

Troisième témoin. — Richard Lefèvre, concierge, rue Saint-Paul, 52.

Le 24 juin, à trois heures, Testulat est venu rue Saint-Paul, 52, prendre possession, dans la maison, d'un poste occupé depuis le 24 février par la garde nationale et par la garde mobile. Pendant deux jours il l'a vu signer des bons de réquisition de vivres, et en faire la distribution aux insurgés. Pendant que le poste a été occupé par eux, il n'est venu ni garde mobile, ni troupe de ligne, ni garde nationale, Testulat n'a donc pu leur délivrer des vivres.

Testulat dit n'être descendu dans la rue que par le bruit répandu qu'on allait mettre le feu au quartier et pour l'éviter.

Quatrième témoin. — Louis-Charles-Auguste Lacoste, lieutenant.

En allant pour dégager la caserne de l'Ar-Maria, que les insurgés voulaient incendier, je traversai la rue des Barrés-Saint-Paul; sur les sommations faites aux insurgés de rendre les armes, Testulat et un autre, qui a été également arrêté, ont crié que jamais on ne rendait ses armes. Sans leurs efforts, tous les insurgés auraient aussitôt déposé leurs armes. Ce que plusieurs avaient déjà fait. Quelques instants après, lorsqu'on a été maître des barricades, il a vu Testulat arrêté par un gardien de Paris.

Antoine-Jean Leclère, lieutenant au 5<sup>e</sup> bataillon de la garde mobile.

Il commandait la caserne de l'Ar-Maria, et la défendait avec 63 hommes contre les insurgés, lorsqu'il fut dégagé le 23 juin. Pour faciliter les secours qui lui arrivaient, il fit une sortie et aida à l'arrestation de Testulat, que la veille et le même jour il avait remarqué, à plusieurs barricades environnant la caserne de l'Ar-Maria, à laquelle on voulait mettre le feu. Il paraissait donner des ordres.

On entend deux témoins à décharge qui déclarent avoir vu le 24, dans la matinée, Testulat circuler dans le quartier Saint-Paul, sans armes; l'un d'eux déclare l'avoir vu ayant au bras un brassard tricolore à franges d'argent.

Le capitaine Piéc prononce le réquisitoire.

Dans un exposé net et succinct, il retrace la tentative du 13 mai, les conciliabules de la place du Panthéon et de la place de la Bastille le 22 juin, dans lesquels furent donnés les mots d'ordre, l'heure et le signal des barricades; les épisodes de la lutte dans le quartier Saint-Paul pendant les journées des 23, 24 et 25 juin. Et, arrivant à l'examen des dispositions des divers témoins, insiste sur l'importance des dépositions des témoins Tibaut, Lefèvre et Leclerc, et sur le propos rapporté par la femme Alavoine, qui était le mot d'ordre des insurgés: *Coussidière est à la tête de tout, avec 30,000 hommes et 8 pièces de canon*, et qu'on verra souvent se produire dans le cours des débats soumis au conseil.

Je requiers l'application de l'art. 97 du code pénal.

La défense est présentée par M<sup>e</sup> Robert Dumesnil, avocat, nommé d'office.

Il invoque en faveur de Testulat le fait d'avoir, le 24 février, empêché l'incendie de la caserne de Reuilly. Rien ne démontre que la conduite qu'il a tenue en février ne soit celle qu'il a voulu tenir pendant les journées de juin.

Aucun témoin ne l'a vu faire le coup de feu.

Après quelques observations lues par l'accusé, qui persiste dans ses précédentes déclarations et réclame l'indulgence, les membres du conseil se retirent dans la chambre des délibérations.

Après trois quarts-d'heure de délibération, le conseil rentre en séance et prononce contre le sieur Testulat la condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

La séance est suspendue.

A deux heures, l'audience est reprise.

On introduit le deuxième accusé, Pierre Jusseau, fondeur en cuivre, lieutenant de la 5<sup>e</sup> légion, rue Neuve-Chabrol, 16, fils d'un capitaine du 4<sup>e</sup> de ligne.

Il est inculpé d'attentat afin de changer la forme du gouvernement, d'excitation à la guerre civile, de tentative de dévastation, massacre et pillage dans la ville de Paris.

Après lecture des pièces de l'instruction, on passe à l'audition des témoins.

Premier témoin. — M. Vasseur, menuisier, rue du Faubourg Saint Denis, 134, a vu, le 23 juin, Jusseau ayant à la main son fusil du 24 février, qu'il venait de chercher chez un sieur Desjardins, et que, disait-il, il reprenait pour chasser l'Assemblée, espérant bien avoir le dessus.

Sur l'interpellation du président, Jusseau nie ce propos, et dit qu'il a été chercher son fusil pour sa sûreté, ce que faisaient tous les officiers; qu'il n'est resté à la barricade que pour maintenir l'ordre.

Deuxième témoin. — Jean-Charles Debance, faubourg Saint Denis, 120, s'étant trouvé pris entre deux barricades et en danger d'être désarmé, ainsi que ses camarades, il a dit à Jusseau: « Lieutenant, laissez-vous désarmer ainsi les hommes de votre compagnie? » A quoi Jusseau répondit: « Cela ne me regarde pas. »

Jusseau nie le propos, et même d'avoir vu désarmer aucuns gardes nationaux.

Troisième témoin. — M. Bertrand, épiciier, faubourg Saint-Denis, rapporte les mêmes faits que le précédent témoin, et ajoute avoir vu à ce moment Jusseau en paletot maron, avec son képi et son sabre d'officier.

Plus tard, et lors des sommations faites à la barricade, il l'a revêtu de son uniforme d'officier.

Quatrième témoin. — Boussaret, menuisier, demeurant à Paris, faubourg Saint-Denis, 14, a vu Jusseau sur le haut de la barricade, il ne l'a vu donner aucun ordre.

Cinquième témoin. — Michaud, cordonnier, rue Neuve-Chabrol, a vu Jusseau à la barricade; et il sait qu'il est rentré chez lui avant le premier coup de canon. Il ajoute que Jusseau s'est rendu à toutes les prises d'armes, depuis le 24 février jusqu'au 25 juin, et a fait son service loyalement, ce que reconnaissent tous les témoins.

Sixième témoin. — Contaut, rue Neuve-Chabrol, 17, a vu Jusseau, en uniforme, venir, avec quelques insurgés en armes, parlementer avec un commissaire de police étranger à l'arrondissement, ce qui fit dire à un insurgé: « Allez vous f... chez vous. » Jusseau est rentré ensuite dans la barricade et y est resté jusqu'au premier coup de canon.

Jusseau reconnaît avoir été parlementer avec un capitaine accompagné d'un commissaire de police, et sur la déclaration qui leur est faite qu'ils étaient tous pour la République, il est immédiatement rentré chez lui.

Le sieur Couteau, absent, a déclaré avoir vu Jusseau parlementer avec le général Lafontaine et des officiers de la ligne et de la garde nationale, et sur l'invitation de se retirer, l'avoir entendu répondre: *Non! non! nous voulons vaincre ou mourir.* — L'audience continue.

### Les insurgés en Algérie.

Avant l'accord unanime de la presse et de l'opinion publique sur le lieu de déportation des prisonniers de juin, nous avons manifesté plusieurs fois le désir et démontré l'avantage de choisir l'Algérie comme séjour des exilés. Aujourd'hui c'est l'opinion générale et nous sommes heureux de voir le gouvernement se rendre à ce parti, soit de gré, soit par la force des choses. Voici la note que nous donne à ce sujet notre correspondance :

Depuis qu'un premier convoi d'insurgés a été dirigé sur Belle-Isle, la question de la transportation préoccupe vivement les esprits.

La commission établie au ministère de la marine a consacré plusieurs séances à l'étude de toutes les colonies, autres que l'Algérie, où l'on pourrait envoyer les insurgés. Des obstacles de toute nature se rencontrent partout pour

la transportation en masse. La transportation par fractionnements ne présente pas moins de difficultés. La question est donc forcément ramenée à l'Algérie. Mais, jusqu'à présent, la commission ne l'a point encore discutée. Elle avait voulu se renfermer dans les termes du décret qui écartait nos possessions de la Méditerranée. »

### NOUVELLES LOCALES.

— Le propriétaire du café sis à l'angle des rues de l'Arbresec et Henri, s'est suicidé ce matin dans sa cave, en se portant plusieurs coups de couteau-poignard. Quand le garçon du café, inquiet de l'absence de son maître, est descendu à la cave pour le chercher, il a trouvé son cadavre déjà froid. La justice s'est transportée sur les lieux, et a trouvé un papier écrit de la main de la victime, indiquant diverses sommes à payer à des créanciers.

— On nous adresse l'observation suivante :

« D'après le décret sur les caisses d'épargne, il est dit que les intérêts cessent à dater de la clôture de l'inventaire des six derniers mois de l'année courante, et, que, de suite les livrets seront déposés, pour être échangés contre un titre qui devra être présenté à la caisse de consignation, pour ensuite être converti en un autre titre portant inscription en rente sur l'Etat. »

« Comment se fait-il que l'administration de la caisse d'épargne de Lyon ne soit pas en mesure d'opérer promptement des transferts, qui exigent, dans l'intérêt des déposants, une accélération plus convenable que celle qui a lieu en employant la marche suivante :

« Elle a fait publier que, chaque mercredi elle recevra la déposition de 300 livrets, de 9 heures à midi; ce nombre de livrets n'étant indiqué, ni par série, ni par numéro, il arrive que, de grand matin, plus de 1,200 personnes perdent leur temps inutilement, et sont obligées de s'en retourner, sans laisser leur livret, ni sans savoir quant elles pourront faire le dépôt; et que celles qui sont assez heureuses de réussir, sont renvoyées, à presque fin septembre prochain, pour recevoir le second titre, énoncé ci-dessus, tandis qu'il doit être remis aux déposants, le vendredi qui suit la déposition du livret. »

« Comme on le voit, il y a évidemment perte de temps et d'argent, surtout pour les personnes éloignées de Lyon. »

« L'administration compétente doit prendre les mesures nécessaires pour remédier à un état de choses qui est on ne peut plus préjudiciable aux ayants droit. » B....

— On nous adresse une réclamation, que nous renvoyons à qui de droit.

La plupart des marchés de notre ville sont approvisionnés tous les matins par les gens des campagnes environnantes qui viennent, au point du jour, apporter les denrées, enlevées de suite par les revendeurs de la ville. Ce marchandage est, avec juste raison, blâmé, comme augmentant pour les consommateurs le prix des aliments de première nécessité, et l'on demande s'il ne serait pas possible, comme par le passé, d'entraver une industrie parasite qui ne réalise de bénéfices qu'au détriment de la consommation et de la production.

— Malgré quelques ondées, les quais de la Quarantaine et le pont d'Ainay étaient couverts hier d'une foule nombreuse, attirée sur les lieux par le spectacle des joutes et des pantomimes nautiques annoncées dans notre avant-dernier numéro.

Les amateurs de la Quarantaine, connus pour être les plus rudes jouteurs de la ville, n'ont pu cette fois justifier leur réputation; la pluie avait, à ce qu'il paraît, détérioré les ustensiles qui devaient servir à leurs exercices, et après quelques essais infructueux, ils ont dû renoncer à la conquête du prix réservé au plus adroit. Une pantomime, assainonnée d'une foule de plongeurs, a dédramatisé les spectateurs, et des éclats de rire homériques ont accueilli les pantalonades des acteurs. Des danses en plein air ont clos la soirée. Aujourd'hui, continuation de la fête.

— Décidément, le théâtre est un besoin pour la population lyonnaise. Hier, dimanche, la foule était plus compacte encore que d'habitude; il est vrai que la modicité des prix est pour beaucoup dans cette affluence extraordinaire. On nous annonce la nomination d'un nouveau directeur, dont la troupe devra être complétée le mois prochain, ainsi que la reprise des représentations du théâtre des Célestins pour la même époque.

— La récolte des fruits a été si abondante cette année, que nos marchés en sont encombrés. Ne serait-ce pas au bas prix, qui permet aux familles pauvres de s'en nourrir presque exclusivement, que l'on devrait attribuer la recrudescence des affections fiévreuses et typhoïdales qu'on remarque dans notre ville. Avis au conseil de salubrité.

— Le département de l'Ain est autorisé conformément à la demande que son conseil général en a faite pendant sa session de 1847, à s'imposer extraordinairement pendant cinq ans, à partir de 1849, un demi-centime additionnel au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera affecté à des dépenses d'acquisition, de construction ou de réparation des divers édifices départementaux.

— Une terrible catastrophe a jeté l'épouvante dans le cœur de plus de deux mille personnes, réunies, le 15, à Giron (département de l'Ain), pour la fête patronale. Une douzaine de jeunes gens étaient occupés à sonner les cloches, pendant que tout le monde entraînait pour prendre place à l'église. Tout-à-coup un bruit effroyable se fait entendre; un tourbillon de poussière et de débris de planches encombre les portes du clocher. Plusieurs minutes d'un silence qui succède dans la tour ne laissent plus douter d'un malheur général. Les moins terrifiés s'empresent de pénétrer,

malgré les décombres, pour aller arracher les victimes. Heureuse surprise! personne n'a été atteint de la chute d'une cloche pesant 1186 kilog. Elle avait emporté avec elle trois planchers, avec les poutres et les escaliers; mais, par un effet qu'on peut regarder comme providentiel, tout s'était arrêté sur le plafond où étaient les sonneurs, immédiatement au-dessus des grandes portes d'entrée, où se pressaient plus de 60 personnes.

### DISTRIBUTION DES PRIX AU LYCÉE DE LYON.

(Suite).

#### SECONDE.

50 élèves. — Professeur, M. Hignard.

#### Vers latins.

1<sup>er</sup> prix, Isidore Gilardin, quatre fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Jules Dulac, quatre fois nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Louis Montégu, trois fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Henri de Bornes, trois fois nommé. — 3<sup>e</sup>, Ernest Chauchot, deux fois nommé. — 4<sup>e</sup>, Charles Casati, trois fois nommé. — 5<sup>e</sup>, Hippolyte Debauge, deux fois nommé. — 6<sup>e</sup>, Darius Carcassonne, de Salon (Bouches-du-Rhône), élève interne.

#### Histoire. — Professeur, M. Vendryès.

1<sup>er</sup> prix, Jules Dulac, cinq fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Antoine Joly, deux fois nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Henri de Bornes, quatre fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Antoine Revillon, de Mâcon, pension Champavert. — 3<sup>e</sup>, Ernest Poncet, deux fois nommé. — 4<sup>e</sup>, Antoine Duplat, d'Ecully (Rhône), élève interne. — 5<sup>e</sup>, Eugène Bizot, de Lyon, élève externe. — 6<sup>e</sup>, Hippolyte Debauge, deux fois nommé.

#### Mathématiques. — Professeur, M. Bourget.

1<sup>er</sup> prix, Eugène Bizot, déjà nommé. — 2<sup>e</sup>, Ernest Rigottier, de l'Arbresle (Rhône), élève interne. — 1<sup>er</sup> accessit, Dominique Trône, de Lyon, élève interne. — 2<sup>e</sup>, Léon Cyvoct, deux fois nommé. — 3<sup>e</sup>, Albert de Chamberet, de Lons-le-Sauvier, élève externe. — 4<sup>e</sup>, Arthur Deboille, déjà nommé. — 5<sup>e</sup>, Emilien de Barrin, déjà nommé. — 6<sup>e</sup>, Hippolyte Debauge, trois fois nommé.

#### Récitation classique.

1<sup>er</sup> prix, Eugène Bizot, deux fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Ernest Poncet, trois fois nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Jules Dulac, six fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Jules Joannon, de Lyon, élève externe. — 3<sup>e</sup>, Antoine Duplat, déjà nommé. — 4<sup>e</sup>, Alexandre Montozon, de Valence, élève externe.

#### Excellence (1<sup>er</sup> semestre).

1<sup>er</sup> prix, Jules Dulac, sept fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Isidore Gilardin, cinq fois nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, François Baudran, de Crémieux (Isère), élève externe. — 2<sup>e</sup>, Charles Richard, déjà nommé. — 3<sup>e</sup>, Ernest Chauchot, trois fois nommé. — 4<sup>e</sup>, Daniel Julien, de Die (Drôme), élève interne. — 5<sup>e</sup>, Ernest Poncet, quatre fois nommé. — 6<sup>e</sup>, Hippolyte Debauge, quatre fois nommé. — 7<sup>e</sup>, Henri de Bornes, cinq fois nommé.

#### TROISIÈME. — (1<sup>re</sup> division).

40 élèves. — Profes., M. Carrol, suppl.; M. Pontet, agrégé.

#### Thème latin.

1<sup>er</sup> prix, Edouard Blanc, de Lyon, élève externe. — 2<sup>e</sup>, Louis Repelin, de Lyon, élève externe. — 1<sup>er</sup> accessit, Antoine Charlet, de Lyon, élève externe. — 2<sup>e</sup>, Maurice Chaper, de Dijon, élève interne. — 3<sup>e</sup>, Arthur Rater, de Lyon, élève externe. — 4<sup>e</sup>, Henri Duquaire, de Lyon, élève externe. — 5<sup>e</sup>, Victor Girerd, de Briey (Moselle), pension Thiévon.

#### Thème grec.

1<sup>er</sup> prix, Edouard Blanc, déjà nommé. — 2<sup>e</sup>, Henri Duquaire, déjà nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Charles Dulac, de Montbrison, élève externe. — 2<sup>e</sup>, Maurice Chaper, déjà nommé. — 3<sup>e</sup>, Antoine Charlet, déjà nommé. — 4<sup>e</sup>, Paul Missol, de Frantz (Ain), élève interne.

#### Version latine.

1<sup>er</sup> prix, Amédée de Pontbriant, de Bolène (Vaucluse), élève interne. — 2<sup>e</sup>, Etienne Beauverie, de Lyon, élève interne. — 1<sup>er</sup> accessit, Edouard Blanc, deux fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Arthur Rater, déjà nommé. — 3<sup>e</sup>, Henri Duquaire, deux fois nommé. — 4<sup>e</sup>, Charles Lardin, de Lyon, élève interne. — 5<sup>e</sup>, Léon Prunier, de Lyon, externe.

#### Version grecque.

1<sup>er</sup> prix, Edouard Blanc, trois fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Etienne Beauverie, déjà nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Paul Missol, déjà nommé. — 2<sup>e</sup>, Amédée de Pontbriant, déjà nommé. — 3<sup>e</sup>, Henri Duquaire, trois fois nommé. — 4<sup>e</sup>, Georges Beson, de Lyon, élève interne. — 5<sup>e</sup>, Maurice Chaper, deux fois nommé.

#### Vers latins.

1<sup>er</sup> prix, Henri Duquaire, quatre fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Louis Repelin, déjà nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Arthur Rater, deux fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Edouard Blanc, quatre fois nommé. — 3<sup>e</sup>, Charles Burguès, de Lyon, institution de Bornes. — 4<sup>e</sup>, Etienne Beauverie, deux fois nommé. — 5<sup>e</sup>, Maurice Chaper, trois fois nommé.

#### HISTOIRE. — Professeur, M. Vendryès.

1<sup>er</sup> prix, Henri Duquaire, cinq fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Arthur Rater, trois fois nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Edouard Blanc, cinq fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Henri Fer, de Roanne, élève interne. — 3<sup>e</sup>, Victor Girerd, deux fois nommé. — 4<sup>e</sup>, Arthur DeFrance, de Tours, élève externe. — 5<sup>e</sup>, Antoine Charlet, deux fois nommé.

#### MATHÉMATIQUES. — Professeur, M. Bourget.

1<sup>er</sup> prix, Jules Gailliard, de Givors, élève interne. — 2<sup>e</sup>, Edouard Blanc, six fois nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Maurice Chaper, quatre fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Louis Repelin, deux fois nommé. — 3<sup>e</sup>, Paul Missol, deux fois nommé. — 4<sup>e</sup>, Charles Lardin, déjà nommé. — 5<sup>e</sup>, Amédée de Pontbriant, deux fois nommé.

#### Récitation classique.

1<sup>er</sup> prix, Louis Repelin, trois fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Victor Girerd, trois fois nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Edouard Blanc, sept fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Arthur DeFrance, déjà nommé. — 3<sup>e</sup>, Emile Bernard, de Lyon, élève interne. — 4<sup>e</sup>, Henri Duquaire, six fois nommé.

#### Excellence (1<sup>er</sup> semestre).

1<sup>er</sup> prix, Edouard Blanc, huit fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Henri Duquaire, sept fois nommé. — 1<sup>er</sup> accessit, Paul Missol, trois fois nommé. — 2<sup>e</sup>, Victor Girerd, quatre fois nommé. — 3<sup>e</sup>, François Chantillon, de Cerdon (Ain), élève externe. — 4<sup>e</sup>, Antoine Charlet, trois fois nommé. — 5<sup>e</sup>, Arthur Rater, quatre fois nommé.

#### TROISIÈME. — (2<sup>e</sup> division).

33 élèves. — Professeur, M. Moncourt.

#### Thème latin.

1<sup>er</sup> prix, Emile Chantillon, de Cerdon, élève externe. — 2<sup>e</sup>, Antoine Perraud, de Lyon, élève externe. — 1<sup>er</sup> accessit, Antoine Pain, de Lyon, élève externe. — 2<sup>e</sup>, Louis Perroud, de Lyon, pension Lacroix. — 3<sup>e</sup>, Honoré Pérouse, de Lyon,

élève externe. — 4e, Victor Dugas, de Givors, élève externe. — 5e, Auguste Nayrand, de Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône), élève interne.

#### Thème grec.

1er prix, Emile Chantillon, déjà nommé. — 2e, Antoine Perraud, déjà nommé. — 1er accessit, Louis Perroud, déjà nommé. — 2e, Auguste Nayrand, déjà nommé. — 3e, Félix Delarbre, de Franger (Hérault), élève interne. — 4e, Eugène Paillasson, de Lyon, déjà nommé. — 5e, Victor Dugas, déjà nommé.

#### Version latine.

1er prix, Emile Chantillon, deux fois nommé. — 2e, Antoine Perraud, deux fois nommé. — 1er accessit, Achille Chaillier, de Lyon, élève externe. — 2e, Antoine Pain, déjà nommé. — 3e, Auguste Nayrand, deux fois nommé. — 4e, Victor Dugas, deux fois nommé. — 5e, Honoré Pérouse, déjà nommé.

#### Version grecque.

1er prix, Auguste Nayrand, trois fois nommé. — 2e, Antoine Perraud, trois fois nommé. — 1er accessit, Eugène Paillasson, déjà nommé. — 2e, Emile Chantillon, trois fois nommé. — 3e, Honoré Pérouse, deux fois nommé. — 4e, Louis Perroud, deux fois nommé. — 5e, Emile Jourdan, de Veynes (Hautes-Alpes), élève interne.

#### Vers latins.

1er prix, Honoré Pérouse, trois fois nommé. — 2e, Victor Dugas, trois fois nommé. — 1er accessit, Emile Chantillon, quatre fois nommé. — 2e, Théodore Bousuge, de Lyon, pension Champavert. — 3e, Antoine Pain, deux fois nommé. — 4e, Félix Delabarre, déjà nommé. — 5e, Louis Perroud, trois fois nommé.

#### Histoire. — Professeur, M. Vendryès.

1er prix, Fleury Monfalcon, de Lyon, élève interne. — 2e, Honoré Pérouse, quatre fois nommé. — 1er accessit, Auguste Nayrand, quatre fois nommé. — 2e, Antoine Perraud, quatre fois nommé. — 3e, Victor Dugas, quatre fois nommé. — 4e, Emile Chantillon, cinq fois nommé. — 5e, Louis Perroud, quatre fois nommé.

#### Mathématiques. — Professeur, M. Bourget.

1er prix, Antoine Perraud, cinq fois nommé. — 2e, Emile Chantillon, six fois nommé. — 1er accessit, Auguste Nayrand, cinq fois nommé. — 2e, Marius Cusin, de Lyon, élève externe. — 3e, Alfred Rey, de Lyon, élève interne. — 4e, Louis Perroud, cinq fois nommé. — 5e, Joseph Grand, de Lyon, élève externe.

#### Récitation classique.

1er prix, Emile Chantillon, sept fois nommé. — 2e, Antoine Perraud, six fois nommé. — 1er accessit, Honoré Pérouse, cinq fois nommé. — 2e, Eugène Paillasson, deux fois nommé. — 3e, Marius Cusin, déjà nommé. — 4e, Alexandre Blanc, de Vienne, élève interne.

#### Excellence (1er semestre).

1er prix, Antoine Perraud, sept fois nommé. — 2e, Emile Chantillon, huit fois nommé. — 1er accessit, Auguste Nayrand, six fois nommé. — 2e, Louis Perroud, six fois nommé. — 3e, Francisque Desprez, de Lyon, élève externe. — 4e, Honoré Pérouse, six fois nommé. — 5e, Achille Chaillier, déjà nommé.

#### QUATRIÈME. — (1<sup>re</sup> division).

53 élèves. — Professeur, M. Poncelet.

#### Thème latin.

1er prix, Emile Fargier, de Lapalud (Vaucluse), élève externe. — 2e, Victor Chevreton, de Lyon, élève interne. — 1er accessit, Louis Cazalet, du Creuzot (Saône-et-Loire), élève interne. — 2e, Hippolyte Mouchon, de Lyon, élève externe. — 3e, Paul Michel, de Lyon, élève externe. — 4e, André Vachon, de Lyon, élève externe. — 5e, Achille Thibaudier, de la Guadeloupe, élève externe.

#### Thème grec.

1er prix, Victor Chevreton, déjà nommé. — 2e, Hippolyte Mouchon, déjà nommé. — 1er accessit, André Vachon, déjà nommé. — 2e, Emile Fargier, déjà nommé. — 3e, Achille Thibaudier, déjà nommé. — 4e, Jules Girard, de Montpellier, élève interne. — 5e, Louis Cazalet, déjà nommé.

#### Version latine.

1er prix, Victor Chevreton, deux fois nommé. — 2e, Emile Fargier, deux fois nommé. — 1er accessit, Ernest Joannon, de Lyon, élève interne. — 2e, Hippolyte Mouchon, deux fois nommé. — 3e, Paul Michel, déjà nommé. — 4e, Louis Cazalet, deux fois nommé. — 5e, André Vachon, deux fois nommé.

#### Version grecque.

1er prix, Victor Chevreton, trois fois nommé. — 2e, Emile Fargier, trois fois nommé. — 1er accessit, Ernest Joannon, déjà nommé. — 2e, Hippolyte Mouchon, trois fois nommé. — 3e, Louis Cazalet, trois fois nommé. — 4e, Jules Girard, déjà nommé. — 5e, André Vachon, trois fois nommé.

#### Vers latins.

1er prix, Ernest Joannon, deux fois nommé. — 2e, Hippolyte Mouchon, quatre fois nommé. — 1er accessit, Victor Chevreton, quatre fois nommé. — 2e, Emile Fargier, quatre fois nommé. — 3e, Achille Thibaudier, deux fois nommé. — 4e, Louis Cazalet, quatre fois nommé. — 5e, André Vachon, quatre fois nommé.

fois nommé.

#### Histoire. — Professeur, M. Perrin.

1er prix, Victor Chevreton, cinq fois nommé. — 2e, Ferdinand Picard, de Lyon, élève interne. — 1er accessit, André Vachon, cinq fois nommé. — 2e, Emile Fargier, cinq fois nommé. — 3e, Antoine Chaigne, de Lyon, élève interne. — 4e, Ernest Tabareau, de Ferney (Ain), élève externe. — 5e, Victor Boucaud, de Lyon, élève interne.

#### Mathématiques. — Professeur, M. Sarrut.

1er prix, Ernest Tabareau, déjà nommé. — 2e, Victor Chevreton, six fois nommé. — 1er accessit, Louis Cazalet, cinq fois nommé. — 2e, Gabriel Jourdan, de Lyon, élève interne. — 3e, Joannès Savoy, de Villefranche, élève interne. — 4e, Emile Fargier, six fois nommé. — 5e, Ernest Joannon, trois fois nommé.

#### Récitation classique.

1er prix, Alexandre Cucherat, de Lyon, élève externe. — 2e, Hippolyte Mouchon, cinq fois nommé. — 1er accessit, Emile Fargier, sept fois nommé. — 2e, André Vachon, six fois nommé. — 3e, Frédéric Arnaud, de Vienne, pension Tissandier. — 4e, Victor Chevreton, sept fois nommé.

#### Excellence (1er semestre).

1er prix, Victor Chevreton, huit fois nommé. — 2e, Emile Fargier, huit fois nommé. — 1er accessit, Louis Cazalet, six fois nommé. — 2e, Hippolyte Mouchon, six fois nommé. — 3e, André Vachon, sept fois nommé. — 4e, Ernest Joannon, quatre fois nommé.

#### QUATRIÈME. — (2e division).

29 élèves. — Professeur, M. Taulier.

#### Thème latin.

1er prix, Alexis Gelot, de Lyon, élève interne. — 2e, Bernardin Desplanches, de Mexico, élève interne. — 1er accessit, Frédéric Ferrand, de Lyon, élève externe. — 2e, Paul Boucaud, de Lyon, élève externe. — 3e, Joseph Zacharie, de l'Arbresle (Rhône), élève interne. — 4e, Régis Thomé, de Lyon, pension Pictet.

#### Thème grec.

1er prix, Alexis Gelot, déjà nommé. — 2e, Régis Thomé, déjà nommé. — 1er accessit, Paul Boucaud, déjà nommé. — 2e, Frédéric Ferrand, déjà nommé. — 3e, Bernardin Desplanches, déjà nommé. — 4e, Claudius Poncet, de Lyon, élève externe.

#### Version latine.

1er prix, Alexis Gelot, deux fois nommé. — 2e, Frédéric Ferrand, deux fois nommé. — 1er accessit, Régis Thomé, deux fois nommé. — 2e, Bernardin Desplanches, deux fois nommé. — 3e, Paul Boucaud, deux fois nommé. — 4e, Hubert Audras de Lyon, élève externe.

#### Version grecque.

1er prix, Frédéric Ferrand, trois fois nommé. — 2e, Alexis Gelot, trois fois nommé. — 1er accessit, Régis Thomé, trois fois nommé. — 2e, Paul Boucaud, trois fois nommé. — 3e, Bernardin Desplanches, trois fois nommé. — 4e, Léopold Coren, de l'Isle (Vaucluse), élève interne.

#### Vers latins.

1er prix, Bernardin Desplanches, quatre fois nommé. — 2e, Alexis Gelot, quatre fois nommé. — 1er accessit, Régis Thomé, quatre fois nommé. — 2e, Paul Boucaud, quatre fois nommé. — 3e, Frédéric Ferrand, quatre fois nommé. — 4e, Léopold Coren, déjà nommé.

#### Histoire. — Professeur, M. Perrin.

1er prix, Alexis Gelot, cinq fois nommé. — 2e, Paul Boucaud, cinq fois nommé. — 1er accessit, Paul-Emile Lhomme, de Lyon, élève interne. — 2e, Frédéric Ferrand, cinq fois nommé. — 3e, Bernardin Desplanches, cinq fois nommé. — 4e, Victor Guitta, de Lyon, élève externe.

#### Mathématiques. — Professeur, M. Sarrut.

1er prix, Alexis Gelot, six fois nommé. — 2e, Joseph Zacharie, déjà nommé. — 1er accessit, Frédéric Ferrand, six fois nommé. — 2e, Bernardin Desplanches, six fois nommé. — 3e, Auguste Goujon, de Lyon, élève externe. — 4e, Paul-Emile Lhomme, déjà nommé.

#### Récitation classique.

1er prix, Paul Boucaud, six fois nommé. — 2e, Frédéric Ferrand, sept fois nommé. — 1er accessit, Alexis Gelot, sept fois nommé. — 2e, Régis Thomé, cinq fois nommé. — 3e, Bernardin Desplanches, sept fois nommé. — 4e, Armand Laurans, de Montélimart, élève interne.

#### Excellence (1er semestre).

1er prix, Alexis Gelot, huit fois nommé. — 2e, Frédéric Ferrand, huit fois nommé. — 1er accessit, Paul Boucaud, sept fois nommé. — 2e, Bernardin Desplanches, huit fois nommé. — 3e, Régis Thomé, six fois nommé. — 4e, Maurice Illaire, de Saint-André-de-Val-Borgne (Gard), élève externe.

#### ITALIE.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

VENISE, 13 août. — Hier au soir, le peuple a fait de nouveau une grande démonstration. La flotte sarde qui rentrait au port avec la flotte vénitienne, a dit qu'elle n'avait reçu aucun ordre et qu'elle continuerait de servir Venise. Les

forts s'amuse à tirer contre les Autrichiens. Le 9, Vildura a traversé Padoue dans un carrosse au galop. L'Assemblée définitivement nommée un gouvernement provisoire composé de Manin, Graziani et Caredalis. Les Piémontais ne partiront pas. La flotte sarde retourne bloquer Trieste.

BLOGNE, 14 août. — Les renforts continuent à arriver. Hier, sont entrés en ville deux bataillons d'infanterie de ligne, un escadron de chasseur à cheval et 4 pièces de canon.

NAPLES, 14 août. — Notre situation politique n'offre rien de bien remarquable. Notre gouvernement poursuit, au milieu de l'apathie de la population, ses projets absolutistes, et dévoile chaque jour un peu plus ses tendances illibérales. Par le fait, il a regagné à petit bruit toutes les concessions, toutes les libertés récemment accordées avec force promesses et serments. Le ministère vient de tomber, bien plus sous le discrédit et le mépris de tous les partis, que sous les difficultés de la situation. Les personnages désignés pour la nouvelle administration ne seraient ni plus ni moins que l'ancien personnel du cabinet Delcarretto. Il n'est même pas impossible que ce dernier ne revienne bientôt aux affaires, en compagnie de son complice Coele, le confesseur royal.

Les préparatifs de l'expédition contre la Sicile se poursuivent avec ardeur. Une cinquantaine de navire, dont vingt à vapeur, sont déjà prêts à embarquer le corps expéditionnaire, qui ne s'élève pas à moins de 25 à 30 mille hommes. Le général Filangieri commande toutes ces forces, qui se réuniront à Reggio.

GENÈS, 17 avril. — Notre ville est toujours en grand émoi. La populace ne cesse pas de démolir les deux forts de San-Giorgio et de Castelletto qui dominent la ville. Les meneurs continuent à exploiter les bruits de trahison dont on accuse les Piémontais et les Lombards; enfin, le désordre est à son comble. De toutes parts, des pétitions se signent pour protester contre l'armistice, que la population considère comme la preuve irréfragable de cette trahison.

MILAN. — Aux dernières dates, la ville était toujours en état de siège. Radetzki a fait désarmer la garde nationale, et frapper une contribution de cinq millions, qui a dû être payée dans trois jours. Une levée de 18 à 35 ans a été ordonnée; nous ne savons trop quelles peuvent en être les conséquences. Des poursuites sont dirigées contre une foule d'individus, dont les maisons ont été pillées. Plusieurs exécutions ont eu lieu.

#### Bourse de Paris du 19 août 1848.

Cinq pour cent, 71 75. — Dito fin courant, 71 50. — Trois pour cent, 44. — Dito fin courant, 44. — Quatre pour cent, 44.	Quatre canaux, » » » » Rentes de Naples, » » » » Dette active d'Espagne, » » » » Emprunt romain, 63. Oblig. piémontaise, » » » »
--	--

#### CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. . . . . 660 »	Orléans-Vierzon . . . . . 261 25
Paris à Rouen. . . . . 436 25	Montreuil à Troyes. . . . . 115 »
Rouen au Havre. . . . . » »	Nord. . . . . 380 »
Paris à Strasbourg. . . . . 350 »	Amiens-Boulogne. . . . . » »
Paris à Lyon. . . . . 360 »	Tours à Nantes. . . . . 331 25
Avignon à Marseille. . . . . 213 »	Dieppe. . . . . » »
Versailles, rive droite. . . . . 117 50	Bordeaux à Cette. . . . . » »
Id. rive gauche. . . . . 102 50	Lyon à Avignon. . . . . » »
Bâle à Strasbourg. . . . . 86 25	Centre. . . . . » »
Saint-Germain. . . . . » »	Paris à Sceaux. . . . . » »
Orléans-Bordeaux. . . . . 396 75	Sceaux. . . . . » »

#### Bourse de Lyon du 21 août 1848.

Rouen, 436 25 comp. — Nord, 383 75 liq. cour. — Lyon, 358 75 comp.; 360 liq. cour. — Loire, 385 comp. — 5 o/o, 72.

CONDITION DES SOIES. — Lundi 21 août 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 33. — Ouvrées, 25. — Grèges, 8. — Dernier numéro, 764.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, AUX HALLES DE LA GRENETTE.

Etude de M<sup>e</sup> BRUYN, notaire, place de l'Herberie, 2.

#### A VENDRE,

Pour entrer de suite en jouissance,

#### MAISON BIEN AGENCÉE

Située à la Mulatière,

Composée de rez de-chaussée et deux étages, avec cour, buanderie, jardin et terrasse. S'adresser à M<sup>e</sup> Bruyn.

#### INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

MAISON DE SANTÉ, spécialement consacrée aux Maladies des Yeux, et aux Opérations qui leur conviennent, dirigée par M. LANDRAU, médecin oculiste, place de la Charité, n° 9, à Lyon.

Situation saine et agréable. Soins de famille; prix modérés.

Consultations tous les jours, de onze heures à quatre heures.

Dispensaire, les mardi et samedi.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.

## BAINS CALORIQUES A VAPEUR SECHE, Rue BOURBON, 34, à l'entresol.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette opération, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps; dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager, sont complètement guéris; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou chancre; les hémorroïdes, qu'elle qu'en soit l'importance; la fièvre, les courbatures, les dépôts de galle obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrices. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.